

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Budget général – Décision modificative 3

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 21 juillet 2022

L'an deux mille-vingt-deux et le vingt-et-un juillet à 18H00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de Mme Sandra FRANCONY, 1^{ère} Vice-présidente.

Présents : MMES MRS. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. MANSOZ. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. ROULAND. RUBIER. TAIN. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS ALLARD (Pouvoir P. DUPERCHY). BOIS (Pouvoir S. FRANCONY). CHAON. MALLEIN (Pouvoir C. COUTAZ). TAVEL (Pouvoir F. MANTEL). VANBERLVIET.

Le Président :

Explique que la décision modificative suivante doit-être effectuée sur le Budget général de la CCLA :

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement) | 1 400.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement) | 1 400.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-023-020 : Virement à la section d'investissement | 0.00 € | 1 400.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement | 0.00 € | 1 400.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 1 400.00 € | 1 400.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 1 400.00 € |
| TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 1 400.00 € |
| D-21578-LAC ENV 80-020 : LAC ENVIRONNEMENT | 0.00 € | 1 400.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 0.00 € | 1 400.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 0.00 € | 1 400.00 € | 0.00 € | 1 400.00 € |
| Total Général | | 1 400.00 € | | 1 400.00 € |

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE la décision modificative à intervenir sur le Budget général de la collectivité,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

